



UFC - QUE CHOISIR Rambouillet et sa Région

expert – militant – indépendant

7 avenue Foch
78120 Rambouillet

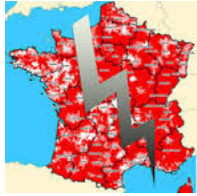
01 78 82 52 12

Lettre d'information n° 10

Site internet : <http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org>

L'éditorial du Président

Après une trêve estivale plus que troublée, UFC Que-choisir Rambouillet et sa région prépare sa rentrée.



UFC Que choisir poursuit ses combats en dénonçant une situation qui se dégrade suite à un état des lieux fait en 2012. « La fracture sanitaire » et « Les déserts médicaux » représentent une réalité pour les Yvelines-Sud. Un article dans « Toutes les Nouvelles » du 3 août ne vous a pas échappé, article disponible sur notre site. Notre association a adressé un courrier à ce sujet, à nos députés (9 ème et 10 ème circonscription) en date du 7 juillet. Sur le site de Que-choisir: <https://www.quechoisir.org>, vous trouverez tout le détail du dossier : « Accès aux soins en France »

Vous pourrez également vous inscrire au programme « Electricité Gaz choisir ensemble » En regroupant un nombre significatif de consommateurs nous pouvons faire jouer la concurrence, Que-choisir l'a démontré avec le gaz, c'est possible avec l'électricité



Pour cette rentrée notre association locale Rambouillet et sa région se met en place pour participer au programme national de traitement des litiges en lignes (lancement septembre). C'est déjà possible sur notre site <http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org/>.

Dans cette lettre N° 10 des articles qui devraient vous intéresser. Un dossier que nous croyions clos revient à la surface, la fourniture d'électricité dans le Sud Yvelines, avec ORSONVILLE, qui connaît à nouveau des coupures électriques significatives. A suivre. Défendre les intérêts économiques et juridiques des consommateurs dans leurs actions individuelles et collectives est notre crédo.

Rejoignez-nous en adhérent à notre association locale où mieux en rejoignant notre équipe de 18 bénévoles. Toutes les compétences sont bonnes et vous pourrez en acquérir de nouvelles grâce aux formations UFC Que-choisir.

Jean Pierre JOKIEL
Président UFC Que-choisir Rambouillet et sa Région

SOMMAIRE

L'ÉDITORIAL
ÉNERGIE, ÉTÉ 2016
SÉCURITÉ, ESCROQUERIE, ARNAQUES

TNT HD LA GRANDE ILLUSION
COSMÉTIQUES BIO, QUELLES GARANTIE ?
LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

TNT HD : LA GRANDE ILLUSION



Tout le monde se serait donc pris un bon râteau... ? Nous avons soutenu le passage à la télévision numérique terrestre en relayant la campagne d'information extrêmement professionnelle de l'Agence Nationale des Fréquences, ANF. Aujourd'hui la déception est unanime ou presque. Doit-on une nouvelle fois penser que les Yvelines Sud restent ad vitam aeternam le parent pauvre du progrès. Nos adhérents constatent amèrement que la disponibilité du service est essentiellement variable, hypothétique aléatoire et incohérente. « Ce soir je regarde tel programme sur la chaîne xyz, enfin peut-être... » ; cela nos adhérents ne le supportent plus, au regard de la taxe audiovisuelle d'une part et de l'absence de mesure de qualité effective sur le terrain; c'est le cas de nombre d'entre vous, qu'il s'agisse de ville importante comme Rambouillet ou des si nombreux petits villages

qui, via leur accès internet, n'atteignent souvent pas le Mbit/s de débit descendant ou du moins un débit compatible avec l'image télévisuelle. La TNT HD a donc ainsi réussi à accroître depuis avril le sentiment de marginalisation numérique des petits villages, et pousser coté fibre les privilégiés qui en disposent. Rappelons que l'augmentation 2016 de 66% de la part départementales des impôts fonciers n'a fait aucune différence sur la réalité des services fournis aux citoyens. Personne n'acceptera de nos jours d'avoir aléatoirement un écran vide, que ce soit pour l'ensemble des chaînes (cas rares mais réel ponctuellement) ou plutôt certaines chaînes. Pourquoi certaines chaînes du groupe France Télévision sont-elles disponibles moins souvent que d'autres, pourquoi même par beau temps l'ensemble des chaînes est-il parfois coupé ? Clairement le rendez-vous manqué des utilisateurs de l'hertzien public télévisuel se solde donc souvent par un bon râteau. Ne s'agirait-il pas d'une cause nationale ?

ÉNERGIE, ÉTÉ 2016

Le challenge du dérisoire et des records...

Détail de la facture du 24/07/2016 N°34807137823

Document à conserver 5 ans Page 2/4

Votre contrat Electricité

Tarif Bleu¹ - 18 kWh - Option Tempo - Compteur électronique et 402

Horaires heures creuses - 22h00-05h00 - (peuvent varier de quelques minutes)

| Abonnement | Montant | Montant HT | TVA |
|---|-----------------|---------------|-----------------------------------|
| Tempo - 18kWh - du 24/07/16 au 22/09/16 | 17,56 | 35,10 | 5,5% |
| Total Abonnement (dont achèvement 35,34 €) | | 35,10 | |
| Consommation | | | |
| | Montant | Montant HT | TVA |
| t Jour Bleu Heures Creuses - 18kWh - du 24/07/16 au 22/09/16 | 1272 | 2320 | 922 0,0489 35,10 28,0% |
| 22/07/16 | 26174 | 9740 | 922 0,0368 92,81 28,0% |
| Jour Bleu Heures Pleines - 18kWh - du 24/07/16 au 22/09/16 | 1782 | 1794 | 2 0,0783 0,11 28,0% |
| 22/07/16 | 18819 | 1902 | 3 0,1300 0,30 28,0% |
| Jour Blanc Heures Creuses - 18kWh - du 24/07/16 au 22/09/16 | 4727 | 4787 | 0 0,1091 0,00 28,0% |
| 22/07/16 | 8914 | 894 | 0 0,4332 0,00 28,0% |
| Jour Rouge Heures Pleines - 18kWh - du 24/07/16 au 22/09/16 | | | |
| Total Consommation (dont achèvement 40,08 €) | | 1329 | 77,84 |
| Taxes et Contributions | | | |
| | Montant | Montant HT | TVA |
| t Taxe sur la Consommation Finale et Échelle (TCFE) | 1339 | 6,9089 | 12,90 20,0% |
| Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE) | 1339 | 6,9220 | 35,10 22,0% |
| Contribution Tarifaire d'Achèvement Énergie (CTA) | | | 7,15 5,5% |
| Total Taxes et Contributions | | 49,53 | |
| Total Electricité hors TVA | | 182,27 | |
| En conclusion | | | |
| Total facture hors TVA du 24/07/2016 | 182,27 € | | |
| TVA 20,0% sur un montant total de 182,27 € | 36,45 € | | |
| TVA 5,5% sur un montant total de 42,20 € | 2,32 € | | |
| Total facture TTC du 24/07/2016 | 188,81 € | | Montant total 188,81 € TTC |

Nous découvrons par nos adhérents qu'avec le bimestre de facturation EDF juin-juillet 2016, EDF revendique le 1er Prix du Podium de la relation Client 2016.

Soit ! Plus terre à terre, un couple de nos adhérents yvelinois fidèles, revendique lui, le record de la fiscalité électrique ; ces adhérents nous autorisent ainsi pour homologuer ce record au guiness book à publier leur facture au service tempo, à savoir :

toutes taxes et contributions comprises ; ce ne sont que des impôts sous des appellations plus ou moins créatives ou « bidon » avec toujours donc ces fameuses lignes qui agacent les Clients (CSPE, TCFE, CTA), impôts eux-mêmes étonnamment, trouvaille hexagonale, assujettis à la TVA.

En résumé sur les 188,61€ TTC nos adhérents doivent, via EDF régler 75,87 € d'impôts, taxes et contributions divers et variés soit 40%.

Ouvrons donc le Guinness Book...du civisme fiscal !

Et nos adhérents de rappeler que d'aucuns privilégiés trop discrets, salariés de cette même industrie sont anormalement non taxés pour une énergie qui leur est déjà facturée à un prix dérisoire.

COSMÉTIQUES BIO ! QUELLES GARANTIES ?

L'UFC-Que Choisir a réalisé l'analyse de nombreux produits d'hygiène de consommation courante, savons pour la douche, crèmes, dentifrices et teintures capillaires. Les résultats ont montré la présence de produits chimiques toxiques répertoriés, comme des allergènes et des perturbateurs endocriniens. Qu'en est-il des cosmétiques bio, de plus en plus nombreux dans les rayons ? Comment s'y retrouver ?



Les labels constituent quelques repères fiables (comme Nature et Progrès, Ecocert) en garantissant des ingrédients végétaux issus de l'agriculture biologique, une absence de substances toxiques, pas d'utilisation d'huiles minérales provenant de la pétrochimie, et sans OGM.

Mais rien ne remplace la lecture difficile, à moins d'être chimiste, des étiquettes. Les mentions « aux plantes », « sans

colorant » ne signifient pas nécessairement que le produit soit bio. La seule réelle source d'information est la liste des ingrédients.

Les produits actifs d'origine végétale doivent figurer en premier dans la liste (avec le dénomination en latin) et la qualité des composants ne doit pas avoir été modifiée par un traitement à base d'alcool ou de glycérine.

Les cosmétiques bio ne peuvent malheureusement pas échapper aux conservateurs indispensables pour éviter la contamination et la détérioration des préparations.

Attention aux essences naturelles qui peuvent être aussi allergisantes, c'est le cas des huiles essentielles de rose et de citron.

Les cosmétiques bio pourraient constituer une véritable alternative, s'ils étaient plus agréables à utiliser (parfum, texture) et plus stables.

L'UFC a publié une carte-repère qui liste les noms des molécules les plus à risque, pour tous et plus particulièrement pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Elle est disponible dans le n°545 de mars 2016, et sur le site quechoisir.org/cosmetique

SÉCURITÉ, ESCROQUERIE ET ARNAQUES

Le but des escrocs

Quelque soit les techniques utilisées le but principal des escrocs est de récupérer de l'argent, pour cela il doivent d'abord récupérer des informations ou vous faire croire à un gain potentiel.

Usurpation d'identité

L'escroc va pouvoir se faire passer pour vous, commander, se faire livrer à votre nom et peut être avec votre compte bancaire.

Il peut publier des messages, mettre des commentaires désobligeant, passer des commandes, publier des photos compromettantes. Toutes ces fausses données vont circuler sur les réseaux sociaux, sur les sites de recherche (Google etc...). Elles pourront être vues par un recruteur, par vos supérieurs ou un membre des ressources humaines dans l'entreprise. Vos amis, parents et connaissances pourront aussi y avoir accès.

Tout ceci peut vous discréditer aussi bien à titre personnel que professionnel. Il est très difficile d'annuler les risques d'une usurpation une fois utilisée sur internet.

Les principales usurpations (liste non limitative) sont liées à l'utilisation

- de la carte bancaire,
- de compte de messagerie,
- de boutique en ligne,
- de compte de réseaux sociaux,
- de sites marchands (e-bay par exemple).

Pour cela l'escroc doit obtenir des renseignements sur vous à l'aide d'arnaques en tout genre, principalement par hameçonnage (phishing).

C'est un phénomène en hausse sur les réseaux sociaux, principalement auprès des adolescents. Le problème est que vous ne vous en rendez pas compte rapidement, mais seulement par l'apparition de messages que vous n'avez pas envoyés, des remarques de votre entourage, des prélèvements sur votre compte bancaire, des achats que vous n'avez pas réalisés.

Chantage

L'escroc ayant récupéré des données personnelles (texte, photos ...) va pouvoir vous faire chanter en vous menaçant de les publier. Ceci est assez courant auprès des entreprises

L'escroc peut aussi coder les données de votre PC (ransomware) et vous demander une somme d'argent pour vous communiquer un code vous permettant de retrouver vos données. Il ne faut jamais payer, vous n'avez aucune assurance que l'escroc va vous communiquer un code qui fonctionne.

Il existe un type de chantage à la photo, vraie ou détournée. Ceci est souvent lié à des personnes proches ou à une utilisation sur des sites de rencontres, facebook ou autres.

Votre photo est capturée puis mise sur un autre corps s'il le faut (photoshop est bien pour cela). Après il ne reste plus qu'à vous contacter ou contacter des personnes de votre entourage.



LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Elle est bien sûr obligatoire pour tous les étudiants et se souscrit lors de l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur. Le calendrier de l'année débute le 1er septembre de l'année en cours et se termine le 31 août de l'année suivante. La sécurité sociale étudiante porte encore trop souvent le nom de « mutuelle » ce qui peut prêter à confusion. Compte tenu des difficultés de gestion rencontrées jusqu'en 2015, les pouvoirs publics en ont pris la maîtrise et ont intégré les étudiants au régime général de la Sécurité Sociale.

Les modalités d'accès varient en fonction de l'âge de l'étudiant et du régime du parent auquel il est rattaché. Le découpage se fait en 3 périodes en fonction de l'âge : de 16 à 19 ans, puis ceux qui ont 20 ans et enfin ceux qui ont de 21 à 28 ans. On devient donc assuré à titre personnel. Un médecin traitant doit être choisi et déclaré en procédant aux démarches de la Sécurité Sociale, par courrier ou par Internet.

Cette année la cotisation est fixée par l'Etat à 215 euros ; elle se règle en même temps que l'inscription administrative et peut être versée en trois fois à la demande de l'étudiant, mais dans un délai maximum de trois mois. Il faut alors faire un choix entre deux

organismes concurrents, un organisme de mutuelle nationale ou bien un réseau de mutuelles de proximité (une dizaine sur le territoire français). L'implantation nationale est à privilégier si on est amené à se déplacer souvent ; cependant Internet permet malgré tout de réduire les difficultés géographiques.

A l'assurance obligatoire, on peut rajouter une mutuelle. Il faut alors vérifier les services offerts par l'assurance maladie qui propose, elle aussi, des complémentaires santé. Certaines garanties sont indispensables, mais peuvent être améliorées, comme le remboursement des consultations, des médicaments, ou en cas d'hospitalisation. Si des voyages sont envisagés, la prise en charge des médicaments antipaludéens et des vaccins peut être intéressante.

Cas particuliers : les étudiants boursiers ne sont pas soumis à cotisation, et les étudiants salariés, selon certaines conditions d'emploi, sont rattachés au régime général de l'assurance maladie.

